

➤ **Zikamine (en Moselle)**

Pourriez-vous présenter en quelques mots votre projet ? À qui s'adresse t'il ?

Il s'agit d'un projet de soutien aux groupes émergents de musique actuelle de Lorraine souhaitant se professionnaliser et développer un projet spécifique. L'objectif est de détecter entre 7 et 10 groupes en 2012 et d'accompagner le développement de leur projet selon leurs besoins : aide administrative, soutien à la communication, formation, mise en réseau avec les partenaires régionaux (salles de musiques actuelles, autres diffuseurs, organismes de formations...). Deux groupes sont déjà suivis par Zikamine : O'Nassim et Grand Blanc.

Quels sont les objectifs en termes d'insertion, d'emploi... ?

L'objectif est d'amener les musiciens amateurs à se professionnaliser à travers une meilleure appréhension de leur environnement professionnel, en se formant, en créant leur réseau et à terme, à être justement rémunérés sur leurs dates de concert. Pour mener à bien ce projet, l'embauche d'une personne à temps plein jusqu'à la fin de l'année 2012 est nécessaire pour gérer toute la coordination.

Comment êtes-vous arrivés vers la 4-2.3 ?

Nous avons découvert la 4-2.3 lors de notre accompagnement DLA. Le développement de Zikamine passe par la mise en place de nouveaux projets et l'obtention de la 4-2.3 est un véritable levier pour notre micro projet. Le défi sera d'élaborer un financement stable du projet pour le pérenniser après 2012 !

En quoi le PLUS vous a accompagné sur le montage de projet et du dossier de subvention ?

C'est simple, sans le PLUS, le dossier n'aurait pu être bouclé dans les temps... La force de l'accompagnement du PLUS a été de nous révéler les pistes de travail, tout en nous laissant faire notre cheminement et notre réflexion. Ce qui nous a amené à découvrir les faiblesses du projet et à corriger le tir là où c'était nécessaire. Ainsi, le montage du dossier correspond totalement à l'articulation de notre action, il n'y a plus qu'à suivre le déroulé !

➤ www.zikamine.com

➤ **CREPI Lorraine (en Meurthe-et-Moselle)**

Pourriez-vous présenter en quelques mots votre projet ? À quels publics s'adresse t'il ? Quels sont les objectifs en termes d'insertion, d'emploi... ?

L'action Ambassadeur des Métiers porte sur des visites d'entreprises et la connaissance des métiers. Au sein de l'entreprise, un ambassadeur (salarié dans l'exercice de son métier) reçoit des chercheurs d'emploi lors d'une rencontre (visite de l'entreprise, présentation du poste de travail et des tâches principales de l'ambassadeur). L'objectif est de permettre à des chercheurs d'emploi, qui n'ont pas la connaissance du monde du travail ni les moyens de rencontrer l'entreprise de se confronter avec la réalité de la pratique en situation. Ensuite, un travail de restitution et de formalisation de l'expérience vécue avec chaque participant est réalisé. L'objectif de cet atelier est de capitaliser des outils afin d'en faire un réel atout dans leur recherche d'emploi.

Comment êtes-vous arrivés vers la 4-2.3 ?

L'association avait connaissance du dispositif 4-2.3 depuis plus de deux ans mais nous souhaitions présenter un projet qui se déroule sur une année civile et pour lequel nous pouvions apporter des indicateurs de faisabilité. L'aide financière apportée par la 4-2.3 sur le projet « Ambassadeur des Métiers » va permettre au CREPI Lorraine de légitimer son rôle d'interface entre les entreprises du territoire et les publics en recherche d'emploi. Il nous faudra trouver les ressources nécessaires pour renouveler l'action chaque année.

En quoi le PLUS vous a accompagné sur le montage de projet et sur le montage du dossier de subvention ?

L'accompagnement du PLUS a été déterminant dans l'attribution de cette subvention. L'action, bien que réfléchie depuis plusieurs mois, a nécessité un travail de formalisation du projet. Le PLUS apporte son expertise sur la partie rédactionnelle. C'est une étape essentielle pour présenter son projet et le rendre lisible et suffisamment argumenté pour le comité technique qui sera en charge de l'attribution de la subvention.

➤ <http://lorraine.crepi.org>

➤ **Qui sommes-nous ?**

Le **Pôle Lorrain de l'Utilité Sociale (PLUS)** soutient et accompagne les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire en Lorraine. Son rôle est de rassembler ces différents acteurs (associations, S.I.A.E., coopératives et mutuelles) afin de coordonner leurs actions, mais également de comprendre et d'analyser leurs besoins, pour trouver ensuite les meilleures façons d'y répondre.

Le **PLUS** participe à une politique régionale de développement et de soutien à l'Économie Sociale et Solidaire. Il accompagne les évolutions, appuie et valorise toutes formes d'initiatives dès lors qu'elles se fondent sur les principes et les valeurs qui animent cette économie !

➤ **L'outil PASS+, outil de l'E.S.S.**

PASS+ c'est un réseau d'entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire qui, sur la base d'une démarche participative, se sont positionnées sur une mission d'information, d'appui et d'accompagnement auprès de porteurs de projets, de responsables associatifs ou de toute personne ayant un besoin relatif au secteur de l'E.S.S.

PASS+ permet de trouver une structure à partir d'un nom, un dispositif particulier, d'effectuer une recherche à partir de votre spécificité, de vos besoins !

PASS+  plus simple, plus rapide, plus visible, plus solidaire !



 **PLUS**
PÔLE LORRAIN DE L'UTILITÉ SOCIALE

Contact : **Anne-Sophie Marchal**

Chargée de mission 4-2.3 • Mobile : 06 87 85 66 48 • Tél. : 03 83 18 95 09

Mail : annesophie.marchal@lorraine-plus.com

MAISON RÉGIONALE DES SPORTS DE LORRAINE

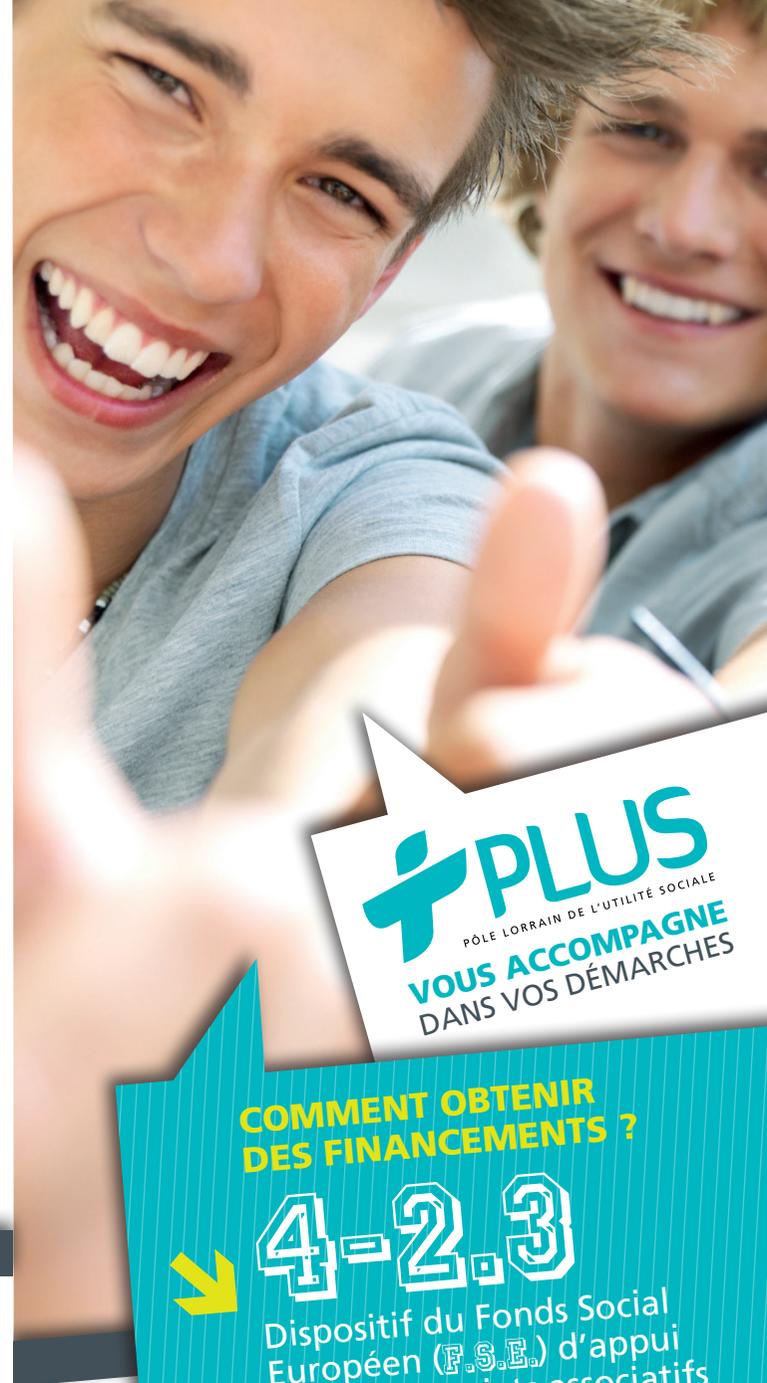
13, rue Jean Moulin • B.P. 70001 • 54510 TOMBLAINE

www.lorraine-plus.com



PROJET COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

freshgardendesign - NANCY - 03 83 37 55 03 - Crédits Photos : Fotolia.com - Fany



 **PLUS**
PÔLE LORRAIN DE L'UTILITÉ SOCIALE
VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES

COMMENT OBTENIR DES FINANCEMENTS ?

4-2.3

Dispositif du Fonds Social Européen (F.S.E.) d'appui aux microprojets associatifs

L'Europe soutient les créateurs d'activités en Économie Sociale et Solidaire



➤ Qu'est ce que le F.S.E. Fonds Social Européen ?

Le **F.S.E.** est un fonds de l'Union Européenne qui a pour mission de soutenir les États membres dans leurs politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

➤ Qu'est ce que la mesure 4-2.3 ?

Au travers de la mise en œuvre du **F.S.E.** et notamment des mesures d'appui aux microprojets, l'Union Européenne s'attache à favoriser l'inclusion sociale et le développement économique local.

La mesure **4-2.3** du **F.S.E.** permet d'apporter un soutien financier et un accompagnement à des porteurs de projet dans le démarrage ou le développement de leur activité.

Cette activité doit répondre au moins à 1 des 4 critères suivants :

- Le projet facilite l'insertion socio-professionnelle,
- Le projet engage des actions spécifiques en faveur de l'égalité des chances et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le milieu professionnel,
- Le projet lutte contre toute forme de discrimination dans le monde du travail,
- Le projet favorise l'emploi des seniors.



VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DE CETTE MESURE ? LE PLUS VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES

La mission d'accompagnement du **Pôle Lorrain d'Utilité Sociale** est d'aider les porteurs à déterminer si leur projet est éligible ou non à la mesure **4-2.3** et de les aider dans leurs démarches.

Pour faciliter cette première étape, le **PLUS** a mis en place un formulaire que les porteurs peuvent remplir en ligne sur le site <http://www.lorraine-plus.com> (rubrique : « **423 Partez !** »). Cette fiche de présentation leur permet de prendre connaissance du projet et d'envisager son éligibilité.

Puis dans un deuxième temps, **une rencontre est organisée** pour déterminer le type d'accompagnement et définir le montage technique du dossier de subvention.

ALORS 4-2.3, PARTEZ !

➤ Vous souhaitez bénéficier de cette mesure ? Pensez tout d'abord à :

- Vérifiez l'adéquation entre votre projet et les besoins du territoire,
- Formalisez votre projet par écrit,
- Recensez vos partenaires potentiels.



➤ POUR QUI ?

Les structures concernées par cette mesure sont des associations ou des coopératives de petite taille (maximum 5 emplois équivalent temps plein) dont le siège social est basé sur la région lorraine.

➤ QUEL BUDGET ?

Le financement du **F.S.E.** intervient en moyenne à hauteur de 85% sur un budget global éligible qui ne dépasse pas les 23 000 € (soit environ 19 550 € de soutien du **F.S.E.**). Le cofinancement peut être apporté par des aides publiques (subvention de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Général, de votre Communauté de Communes, Communes...), par des financements externes privés (fondations, mécènes...) ou par autofinancement.

4-2.3

UN DISPOSITIF D'APPUI
AUX MICROPROJETS :

UN CHEMIN
VERS L'EMPLOI

